

Stop à la violence!

Violence domestique et harcèlement dans le canton d'Argovie

La violence domestique est plus fréquente qu'on ne le pense. Ce terme est employé lorsqu'il y a une violence exercée entre deux personnes dans une relation existante ou passée, par exemple dans un couple, un partenariat, la famille ou la parenté. Il s'agit de formes de violence psychique, verbale, physique et sexuelle ou de harcèlement. On parle de harcèlement lorsqu'une personne presse, persécute ou menace une autre personne de manière intentionnelle et répétée.

La violence domestique et le harcèlement sont interdits en Suisse et sont punis. Les tentatives de justification de la violence au nom de « l'honneur », de la banalisation, de l'alcool, du stress ou de provocations ne sont pas acceptées.

La police dispose de divers moyens pour protéger les personnes victimes de violence. Elle peut par exemple expulser du logement une personne qui exerce de la violence ou menace de le faire et lui interdire d'y retourner pendant 20 jours au maximum. Elle peut également lui interdire d'avoir des contacts et de s'approcher de la personne victime de violence. Outre la police, le tribunal de district (Bezirksgericht) est également habilité à ordonner des mesures de protection.

Chaque individu a droit à une vie sans violence. Si vous êtes concerné par la violence domestique et avez du mal à en parler ou à vous faire aider, essayez de le faire quand même: en cas de situation de danger grave, appelez le numéro d'urgence de la police 117, déposez une plainte auprès de la police cantonale (Kantonspolizei) ou adressez-vous au service de conseil aux victimes d'Argovie (Opferberatung Aargau). Si vous n'êtes pas en sécurité chez vous, vous et vos enfants trouverez une protection dans la maison d'accueil pour femmes (Frauenhaus) ou dans la maison d'accueil pour hommes/pères (ZwüscheHalt).

Vous avez peur de perdre le contrôle et avez parfois des accès de colère? La violence n'est pas une solution! Parlez-en à une personne de confiance et faites-vous aider, par exemple au centre d'information contre la violence domestique (Anlaufstelle gegen häusliche Gewalt).

On oublie souvent : Être témoin de violence domestique est un fardeau pour les enfants et ils en souffrent beaucoup. Des formes de violence apparemment anodines peuvent avoir de graves conséquences sur leur développement. Les enfants ont eux aussi droit à une vie sans violence.

Vous trouverez des adresses concernant la violence domestique sur www.ag.ch/häuslichegewalt.